PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. MÉKINAC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du conseil le dix-huitième jour de décembre 2019 (18/12/2019) à compter de treize heures trente (13h30) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Guy Dessureault Lucie Geoffrion Micheline Demers Gaétan Beauchesne

Sont absents : Marlène Doucet, Robert Tessier, Serge Trudel

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Sylvie Genois, secrétaire trésorière, est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par le maire Guy Dessureault et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

Le sujet à l'ordre du jour est :

- 1. Adoption des prévisions budgétaires Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice.
- Adoption du règlement 012-2019 Relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.
- 3. Travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale dossiers 00027769-1 et 00027060-1.
- 4. Avis de motion et dépôt de projet d'un règlement taux sur les taxes et tarifs pour l'année 2020.

<u>Résolution 2019-12-182</u> Adoption des prévisions budgétaires – Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Micheline Demers et résolu d'accepter le budget des prévisions budgétaires 2020 de la Régie des Incendies de la Vallée du St-Maurice :

- 247 359.68 \$ pour les opérations;
- 7 000 \$ pour la protection civile;
- 15 370 \$ pour les premiers répondants.

-Adoptée-

<u>Résolution 2019-00-183</u> Adoption du règlement 012-2019 – Relatif à l'entretien de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

ATTENDU qu'un avis de motion et le dépôt du projet du règlement numéro 012-2019 relatif à l'entretien de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet a été donné à la séance ordinaire du 04 décembre 2019;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement; ATTENDU que ce règlement est adopté en vertu des pouvoirs que confèrent les lois municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Geoffrion appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu :

 QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante; QUE soit adopté le règlement numéro 012-2019 relatif à l'entretien de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

-Adoptée-

Résolution 2019-12-18 Travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – dossiers 00027769-1 et 00027060-1

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM); **ATTENDU** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAARRM;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAARRM;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition Gaétan Beauchesne, appuyée par Lucie Geoffrion, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac approuve les dépenses de 18 040.45 \$ relatives aux formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

Lucie Geoffrion, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 013-2019 décrétant les taux de taxes 2020;
- Dépose le projet de règlement numéro 013-2019 intitulé règlement pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception.

La levée de l'assemblée est proposée par Micheline Demers, appuyé par Lucie Geoffrion. Il est 13 h 35.	
•	
Guy Dessureault, maire	Sylvie Genois, secrétaire-trésorière